

De D. Graham et autres; de C. Glackmeyer et autres; de H. C. Oswald et autres; de F. McLean Walsh et autres; de J. A. Elliott et autres; et, de J. R. Dougall et autres, tous de la cité de Montréal; de Charles Black, vice-président et autres de la société de Hamilton pour la prévention de cruautés envers les animaux; de E. Sullivan et autres; de George A. Mitchell et autres; et, du Révérend Lord évêque de Niagara et autres, tous de la cité de Hamilton; demandant l'adoption du bill pour empêcher la cruauté envers les animaux.

De Joshua Davies et autres, de la cité de Victoria et autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud".

De Thomas Brigham Hall et autres, de la cité de Victoria et autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest".

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, demandant un acte qui décrive plus clairement la ligne qu'elle doit construire et qui ajoute à son pouvoir d'émission d'obligations et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, compagnie constitué par un acte de la Législature du Manitoba; demandant à être incorporé par acte du parlement fédéral.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial du divorce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,
OTTAWA, vendredi, 7 février 1890.

Le comité spécial des divorces auquel a été renvoyé la pétition de Christiana Filman Glover, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Christopher Columbus Glover, ainsi que l'avis de la pétition au parlement en obtention du dit acte, la preuve de la publication de cet avis et de la signification d'une copie de cette dernière pièce à la défenderesse, le bill proposé et autres papiers y relatifs, conformément à la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, a examiné la dite pétition et les dits avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce au défendeur.

Le tout respectueusement soumis,

R. B. DICKEY,
Président.

L'honorable M. Sanford a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, et elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Howlan, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.